



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

L'An deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Florence CAPITAIN, Gérard NIMSGERN, Séverine TROMPARENT, Martine NOWACZYK, Jean-Louis MANGIN Serge SAUVAGERE, Bruno BUYS, Virginie RAMEAU, Demba GARY, Céline PORTOLES, Céline PARIS,

Absents excusés : Jean-Pierre SINDONINO (pouvoir à Bruno BUYS), Clémence HARNIST (pouvoir à Séverine TROMPARENT), Justin SAFFROY pouvoir à Jean-Louis MANGIN

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN,

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026-46 examinée le 23/09/2026 - Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2026 - Approuvée

Délibération n°2026-47 examinée le 23/09/2026 - Autorisation donnée au maire de signer la convention de servitude établie par ENEDIS pour des ouvrages souterrains situés sur les parcelles V 166/388/537 située au lieu-dit la Folie Merat- Approuvée Le conseil municipal accepte les termes de la convention de servitude proposée par ENEDIS concernant les ouvrages électriques souterrains situés sur les parcelles cadastrées V 166, V 388 et V 537, au lieu-dit « La Folie Mérat ».

Délibération n°2026-48 examinée le 23/09/2026 - Autorisation donnée au maire de signer la convention de servitude établie par ENEDIS pour des ouvrages aériens situés sur la parcelle V537 située au lieu-dit la Folie Merat - Approuvée Le conseil municipal accepte les termes de la convention de servitude proposée par ENEDIS concernant les ouvrages électriques souterrains situés sur les parcelles cadastrées V 537 au lieu-dit « La Folie Mérat ».

Délibération n°2026-49 examinée le 23/09/2026 - Décision modificative n°2 – budget principal - Approuvée Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2026

Délibération n°2026-50 examinée le 23/09/2026 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité lors des périodes de vacances scolaires au service animation- Approuvée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un emploi non permanent de 12 mois relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au centre de loisirs durant les périodes de vacances scolaires.
- Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 12 mois allant du 01 octobre 2026 au 30 septembre 2027 inclus, à temps complet et à raison de 35/35^e
- Que l'agent occupant ce poste devra justifier d'une expérience professionnelle avec les enfants,
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation, échelle C1, échelon 1



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Délibération n°2026-51 examinée le 23/09/2026 - Autorisation donnée au maire de signer un bail commercial et fixation du montant du loyer - Approuvée

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la mise en location du local commercial appartenant à la commune, situé 1 rue de la Forge cadastré section AC442, en vue de l'exercice de l'activité suivante : restaurant Coréen, plat du jour à emporter, salon de thé.

Le futur preneur est Mme BRODARD Lola

Le Maire précise que le bail commercial sera établi par Maître CHANTIER, notaire à Appoigny et qu'il convient de fixer les principales conditions financières de cette location.

Afin de faciliter l'installation du commerce et de contribuer au maintien et au développement de l'activité commerciale et des services de proximité sur la commune, il est proposé d'accorder au futur preneur une franchise de loyer pendant la première année du bail, renouvelable.

À l'issue de cette période de gratuité, le loyer sera fixé à 600 euros par mois, hors charges, selon les modalités qui seront précisées dans le bail notarié.

Ce loyer sera dû automatiquement si le commerce ferme, quelque-soit le motif (sauf congés annuels, d'une période continue ne pouvant dépasser un mois).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail commercial ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à sa conclusion et à sa bonne exécution, dans le respect des conditions fixées par la présente délibération.

Délibération n°2026-52 examinée le 23/09/2026 - Création d'un Conseil Municipal des Enfants - Approuvée

Monsieur le Maire propose aux membres présents du Conseil Municipal la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants (CME). Ce conseil municipal des enfants aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie dès le plus jeune âge. Le CME est un comité consultatif de la commune, présidé par le Maire ou un membre du conseil municipal désigné par le Maire, comme prévu par l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux, d'information et de communication sur différents aspects de la vie de la commune.

L'adjointe en charge des affaires scolaires est désignée responsable du CME.

Le conseil municipal, à l'unanimité SOUTIENT cette action ; DESIGNER l'adjointe en charge des affaires scolaire comme élue responsable du CME.

Délibération n°2026-53 examinée le 23/09/2026 – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal des enfants - CME- Approuvée Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération examinée le 23/09/2026 – Désignation des membres des commissions de la Communauté de l'Auxerrois - REPORTÉE

Délibération n°2026-54 examinée le 23/09/2026 – Autorisation donnée au maire de signer la convention d'adhésion à l'association du « Souvenir Français » - Approuvée

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association du « Souvenir Français » le montant de l'adhésion s'élève à 10 euros par élus soit 150 € et 10 € pour l'abonnement à la revue trimestrielle soit un montant annuel de 160 €.



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Délibération examinée le 23/09/2026 – Acceptation de la rétrocession du Conseil Départemental (D-UTR Auxerre) à la commune de l'abri de Cantonnier situé sur la D965 (face à la SPA) - REPORTÉE

Délibération n°2026-56 examinée le 23/09/2026 – Modification de la délibération n° 2017-63 du 23/11/2017– Mise en adéquation d'un poste d'animateur territorial (Catégorie B) avec la loi de transformation de la fonction publique- Approuvée Le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide **DE MODIFIER** les dispositions de la délibération n° 2017-63 du 23 novembre 2017 afin de mettre le poste d'animateur territorial en adéquation avec la loi de transformation de la fonction publique. L'emploi permanent d'animateur territorial (Catégorie B) à temps complet pourra être pourvu par un agent contractuel en cas de carence de candidats statutaires, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 (2°) du Code général de la fonction publique.

Délibération n°2026-57 examinée le 23/09/2026 – Avis du conseil municipal sur le rapport « Évaluation du transfert d'AuxerrExpo de la ville d'Auxerre à la CA » (CLECT du 8 juin 2026) - Approuvée
Le conseil municipal a l'unanimité **EMET** un avis favorable sur l'Évaluation du transfert d'Auxerrexpo de la ville d'Auxerre à la CA

AUTRES POINTS ABORDES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE

Informations du Maire :

M. le Maire fait le point sur le rassemblement évangélique des gens du voyage regroupant environ 150 caravanes qui se sont installées sur un champ privé le 30 août dernier. La gendarmerie a sécurisé l'installation et régulé le trafic sur la RD 965 afin de prévenir tout risque d'accident de la circulation. La communauté de l'Auxerrois ne disposant pas encore d'aire de grand passage, les procédures d'expulsion s'avèrent juridiquement impossibles à appliquer dans ce contexte. L'école de la commune a procédé à l'accueil des 18 enfants issus du rassemblement, seul un élève de CM a été scolarisé sur la commune de Saint-Georges-sur-Baulche. Enfin, concernant les raccordements illicites aux réseaux publics, un dépôt de plainte pour vol d'eau et branchement sur une borne incendie a été déposé. ENEDIS a par ailleurs été informé

Après le départ du camp prévu le week-end du 26/27 septembre, les employés communaux seront chargés de remettre en état les lieux. Un aide du personnel de la communauté de l'Auxerre sera demandé si besoin.

Les organisateurs de ce rassemblement ont déclaré prévoir le nettoyage de la zone avant leur départ.

- Rappelle que le feu d'artifice a lieu à 21h et la retraite aux flambeaux à 20h et que le dimanche, a lieu le vide grenier
- Informe que la communauté de l'Auxerrois va proposer dès 2027, une fois par mois, le déploiement d'un service de collecte mobile des petits encombrants de moins de 80 cm. Il est demandé au conseil son avis et l'emplacement qui pourrait accueillir « La ValMobile ». Le conseil valide le concept.

TOUR DE TABLE

Bruno BUYS -signale le mauvais état général des jeux pour enfants sur la commune et propose d'apporter son aide bénévolement à la remise en état de ceux-ci. Le maire accepte s'il est accompagné d'un employé communal.



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

- S'inquiète de l'affaissement du mur d'une maison bordant la RD965 à la sortie du village, le maire va faire un courrier au propriétaire.
- Demande quand seront posés les panneaux « interdiction de fumer » aux abords de l'école. l'État ne pouvant mettre à disposition des communes que des affiches format A3 à imprimer, le maire annonce qu'il va devoir en acheter.

Serge SAUVAGERE – signale que les pièges à souris pourtant efficaces ont disparu, un point sera fait par les agents afin de les remplacer.

- demande pourquoi il n'y a plus aucun plot avenue du Val de Baulche, le maire répond qu'ils ont été cisailés, certains en stock ont été réinstallés.

Jean-Louis MANGIN – demande si le dossier sur l'installation de la vidéoprotection avance. Le maire a demandé un audit obligatoire au référent gendarmerie et assistera le 01 octobre à une Visio avec un commercial spécialisé dans la vidéoprotection.

Martine NOWACZYK informe qu'elle se rend le 24 septembre à une réunion d'accompagnement à la prise de fonction de déléguée du CNAS à Charbuy.

Séverine TROMPARENT -informe que suite au nouveau cambriolage des ateliers municipaux, elle s'est rendue accompagnée de deux agents chez Expert Jardins pour remplacer le matériel espaces verts volé

- signale que la tête de lampadaire sur la place de la mairie a été volé

Gérard NIMSGERN a participé à des réunions du SIVOS. Il indique que des travaux de réfection du sol, de plomberie dans les sanitaires et de peinture vont devoir être réalisés au gymnase. Un audit est en cours pour en estimer le coût. La question d'intégrer la commune d'Auxerre au SIVOS a été soulevée, étant donné qu'une large part des effectifs scolaires d'Auxerre utilise cette structure. Concernant notre commune, 33 élèves ont fréquenté le gymnase l'an passé (scolarisés au collège Jean Bertin). Le coût pour un élève est de 86 € pour 2026/2027.

- précise que le chantier du Lavoir reste à finaliser. Il faut procéder à la sécurisation de la source et à l'aménagement des abords et également réaliser un accès piéton. Ces travaux ne pourront être réalisés sans le concours financier de la commune. Mme Capitain rappelle que certaines parcelles aux abords de ce lavoir n'appartiennent pas à la commune et qu'il faudra regarder les limites. Enfin, M. NIMSGERN annonce que l'association ASCV Patrimoine va planifier un nettoyage du site, et formule le souhait de marquer la fin des travaux par une inauguration.

Florence CAPITAIN explique que la venue de YONNE TOURS SPORT sur la commune a été avec des difficultés mais finalement une réussite, notamment le flux de circulation des cars et autres véhicules ont été compliqués à gérer, il faudra pour une prochaine fois améliorer la signalisation pour le sens de circulation et améliorer le fléchage des parkings. Elle souligne que l'organisation du concert a été également très apprécié. Elle fait part au conseil des remerciements des organisateurs du Yonne Tour Sport ainsi que groupe pour l'accueil de la municipalité.



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

- annonce que le centre aéré cet été a eu une moyenne de fréquentation de 25 enfants par jour.
- annonce que l'effectif pour la rentrée 2026/2027 est de 82 enfants, que l'aide aux devoirs a été remis en place depuis le 22 septembre. Au niveau des mercredis l'effectif est assez variable actuellement donc l'organisation de ces derniers n'est pas encore finalisée.
- informe que le prochain conseil d'école aura lieu le 12 novembre
- informe que les bénévoles de la bibliothèque invitent les élus le samedi 03 octobre a assisté au pot organisé pour remercier Monsieur Jean-Paul LEAU pour son prêt de photo de 3 mois, et explique que l'opération « BIBLI EN FOLIE » aura lieu ce même week end.
- explique qu'une journée sur le thème des jeux vidéo sera organisée par la bibliothèque le 18 ou le 25 novembre, la date restant à déterminer.

Céline PARIS demande une réunion de la commission environnement, celle-ci aura lieu le mercredi 07 octobre à 19h00

- remercie le maire pour les précisions apportées régulièrement concernant l'installation des gens du voyage. Ces informations lui ont permis d'apporter des réponses claires aux interrogations de la population.

Céline PORTOLES signale diverses disparitions de panneau de signalisation, principalement sur la RD965

- informe qu'il manque un couvercle au regard situé au début de la promenade vers le lotissement des Chailleux.

Demba GARY – souhaite l'organisation d'une Journée citoyenne style « nettoyons la nature » . Celle-ci pourrait être envisagée au début du printemps.

- informe qu'il participera avec Florence Capitain à la formation proposée par l'association Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté jeudi 24 septembre.

Fin de la séance à 22h22